

Lancement de la charte
« Jardiner en préservant sa santé et l'environnement en Île-de-France »

Mots clés : Jardinage, Jardin, Charte, Environnement, Santé, Ecophyto, Pesticides

Avec 113 tonnes (chiffres 2015) de produits de protections des plantes pour un usage amateur en Île-de-France et face aux forts enjeux de préservation de la ressource en eau de notre région, Fredon Île-de-France lance la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ».



Au 1^{er} janvier 2019, les jardiniers amateurs n'auront plus accès aux produits chimiques de protection des plantes. Afin d'accompagner les distributeurs de ces produits et leurs clients vers des solutions alternatives, la Fredon Île-de-France et ses partenaires lancent, fin juin 2018, la charte «Jardiner en préservant sa santé et l'environnement».

Une charte pour qui, pour quoi ?

Cette charte proposée à la signature des enseignes (jardineries, pépiniéristes, GMS...) a pour objectifs de diminuer durablement la consommation de produits de jardins conventionnels¹ en orientant les consommateurs, aussi souvent que possible, vers des solutions alternatives. Ces solutions préconisées peuvent être préventives (empêcher l'apparition de ravageurs ou maladies, tout comme le paillage empêche les adventices de pousser) ou curatives (afin de solutionner un problème au jardin, comme par exemple l'utilisation de coccinelle pour attaquer des pucerons).

En Île de France, 398 magasins sont agréés pour la distribution de produits de protection des plantes vers le grand public et représentent autant d'opportunités d'être relais de la charte.

La démarche se veut fédératrice, et les partenaires du projet (AESN, DRIAAF, AQUI'Brie, ARB, PNR de Chevreuse) attendent une importante visibilité sur le terrain, marquant l'arrivée de 2019 et la suppression des pesticides pour le grand public.

Comment se présente la charte ?

Les enseignes signataires s'engagent à exposer sur leur surface de vente différents supports de communication : fiches techniques, livrets, plaquette, affiches etc. Ces

¹ Produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs : herbicides, insecticides, fongicides...

supports ont vocation à être consultés directement par le jardinier amateur et à apporter de l'information sur les bonnes pratiques au jardin.

Par ailleurs, les vendeurs sont formés à la fois sur les risques que présentent les produits de protection des plantes et sur les outils disponibles pour répondre à l'ensemble des problématiques sanitaires rencontrées au jardin. Ils seront à même de conseiller au mieux les jardiniers.

Enfin, les jardinerie et enseignes signataires sont encouragées à organiser des animations avec l'appui de la Fredon sur des thématiques concrètes rencontrées par les particuliers.

Un suivi de cette charte est prévu sur 3 ans afin d'évaluer son déploiement sur la région Île-de-France.

Pour plus d'informations sur la charte : <http://www.mieux-jardiner.fr/>

Contexte francilien

- 113 tonnes de produits de protection des plantes pour un usage amateur en Île-de-France ⁽¹⁾
- 150 molécules issues de ces produits trouvées dans nos cours d'eau ⁽²⁾
- 90% des foyers français dispose d'un espace de jardinage (jardin, terrasse, balcon etc.) en France ⁽³⁾

(1) <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/CAE-du-20-novembre-2017>

(2) http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/InfoPhytos_9_cle796b13.pdf

(3) Chiffre INSEE 2009

A qui s'adresser ?

Cette action a pour vocation d'impliquer un maximum d'acteurs du territoire : PNR, EPCI, EPAGE, associations, ou toutes autres structures locales ayant la capacité de fédérer un réseau de signataire peuvent relayer cette charte auprès des distributeurs.

Pour toute demande d'information, rapprochez-vous de Fredon Île-de-France.

Contact :

Mail : environnement@fredonidf.com

Téléphone : 01.56.30.00.24

Projet financé par :



Partenaires du projet :



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFECTURE DE PARIS



Illustrations :

Collection de fiche proposées dans le cadre de la charte



Mascotte de la Charte

